

C.P.A.S. de Somme-Leuze

Déclaration de politique sociale 2019-2024

PROJECTIONS 2022

INTRODUCTION

➔ L'article 26*bis*, § 6, al. 3, de la loi du 08/07/1976 organique des centres publics d'action sociale prévoit qu'une projection de la politique sociale est présentée lors de la réunion conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale. À cet effet, nous avons choisi de reprendre la déclaration de politique sociale approuvée par le Conseil de l'action sociale le 14/02/2019 – texte repris ici en noir – pour y insérer, soulignées par un aplat gris, les projections pour l'année 2022.

En exécution du décret du 19/07/2018 intégrant le programme stratégique transversal (PST) dans la loi organique du 08/07/1976 des centres publics d'action sociale, la déclaration de politique sociale est une trame à suivre pour les années 2019-2024, équivalente au mandat en cours pour chaque représentant politique.

L'article 27*ter*, § 1^{er}, de la loi organique prévoit que, deux mois après son installation, le Conseil de l'action sociale adopte une déclaration de politique sociale couvrant la durée du mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière.

Cette déclaration sera présentée lors de la séance du Conseil de l'action sociale du 14/02/2019.

Elle est un outil de cohésion servant de document de travail et de ligne de conduite à l'attention des conseillers de l'action sociale.

Nous avons voulu l'articuler de telle sorte qu'elle puisse servir d'ossature pour une partie du futur PST qu'il nous appartiendra de mettre œuvre dans les neuf mois suivant l'installation du Conseil de l'action sociale.

I. LES PRINCIPAUX ORGANES

Le Conseil de l'action sociale fut installé le 03/01/2019. Sa Présidente est Marianne COLLIN-FOURNEAU. Les Conseillers sont : Léopold FIACRE, Annick VANOVERSCHELDE, Nathalie XHARDEZ, Frédéric LIÈGEOIS, Dominique ROMAIN-ADNET, Jérémy BOURGUIGNON, André DEREMIENS et Ann-Kristy HOUTAIN.

Le Bureau permanent (BP) fut constitué le jour de l'installation du Conseil de l'action sociale. Sa Présidente est Marianne COLLIN-FOURNEAU. Ses membres sont : Léopold FIACRE et Nathalie XHARDEZ.

➔ Fin de l'été 2021, Ann-Kristy HOUTAIN a démissionné et a été remplacée par Judith TINTINGER.

II. ACTIONS SOCIALES

A. Aide sociale & revenu d'intégration sociale

Nous resterons attentifs à l'octroi équitable des multiples aides (revenu d'intégration sociale, aides ponctuelles, ...).

Notre attention se portera particulièrement sur les dépenses pour les personnes âgées hébergées en maison de repos, qui risquent fort d'augmenter eu égard au vieillissement de la population et aux charges croissantes des frais d'hébergement.

- En suite de la pandémie de Covid-19 et comme prédit lors des projections 2021, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale a bien augmenté (la barre des 70 RIS a été franchie lors des mois d'avril, mai et juin 2021). Il est donc possible que ce nombre augmente encore en 2022. Le budget de l'exercice 2022 porte déjà des inscriptions en ce sens. Cependant, nous ne savons pas si les subventions de l'Etat perdureront en 2022...
- Nous avons également signé une convention avec la Croix-Rouge afin que les sinistrés des inondations de mi-juillet 2021, qui sont venus s'installer sur le territoire de notre Commune, bénéficient en 2022 d'une subvention.

B. Réinsertion socioprofessionnelle

Notre objectif est d'accompagner des personnes en difficulté ou éloignées de l'emploi en travaillant avec des partenaires et en développant la réinsertion socioprofessionnelle par la voie des dispositions de l'article 60, §7 de la loi organique.

Cette réinsertion socioprofessionnelle est l'une de nos priorités afin que le plus grand nombre d'entre eux puisse devenir ou redevenir autonome.

Nous projetons d'intensifier la collaboration avec *INTEGRA Plus*, partenaire fondamental pour mener une politique efficace de réinsertion socioprofessionnelle.

- L'année 2022, année de reprise économique – nous l'espérons –, va sans doute nous permettre de concrétiser quelques nouveaux engagements dans le cadre de l'article 60 : dix engagements sont prévus au budget 2022.
- Nous envisageons une collaboration étroite avec le service emploi de la Commune afin d'accompagner un maximum de personnes en difficulté vers le chemin du travail.

C. Médiation de dettes

Nous entendons conserver le service de médiation de dettes avec l'appui de *MEDENAM* (centre de référence en médiation de dettes de la Province de Namur).

Nous nous efforcerons de conserver le regroupement des services de médiation de dettes dont nous sommes le pilote.

- L'année 2022 sera sans doute à nouveau une année difficile pour un certain nombre de nos concitoyens qui se relèvent difficilement de cette situation de crise. Notre service de médiation de dettes sera sans doute sollicité davantage pour aider un nombre grandissant de personnes à lutter contre le surendettement.

D. Accueil des personnes d'origine étrangère

Nous entendons maintenir l'initiative locale d'accueil (ILA) pour l'accueil des demandeurs d'asile.

Trois places d'accueil sont disponibles dans l'ancien presbytère de Noiseux dans un appartement conçu et aménagé à cet effet. Nous œuvrerons à l'amélioration de la qualité de l'accueil, tant pour les conditions matérielles que pour l'accompagnement des résidentes.

E. Fonds sociaux

Nous userons de façon optimale des divers fonds sociaux – fonds social de l'eau, fonds gaz et électricité, fonds social mazout, fonds pour la participation et l'activation sociale – afin d'aider nos usagers à mener une vie digne.

➤ Grâce aux nombreuses subventions de l'État et de la Région, nous allons pouvoir continuer à aider de nombreux concitoyens sans trop grever le budget du C.P.A.S. Une inquiétude persiste néanmoins en ce qui concerne la flambée des produits pétroliers et les coûts de l'énergie...

F. Utilisation rationnelle de l'énergie

Nous favoriserons une utilisation rationnelle de l'énergie afin de réduire ainsi le coût global de celle-ci pour les citoyens fragilisés (et de modestement contribuer au respect de l'environnement).

À cet effet, nous tendrons à développer les actions en collaboration avec *Famenne-Énergie*, notamment les Plans d'action préventive en matière d'énergie (PAPE).

G. Denrées alimentaires

Nous continuerons de solliciter le FEAD (fonds européen d'aide aux démunis) pour fournir des denrées alimentaires aux usagers du C.P.A.S.

Nous veillerons à pérenniser les partenariats qui permettent de varier les fournitures alimentaires de première nécessité, citons pour exemple la convention avec *Cœur en Marche*, et à créer de nouvelles collaborations (par exemple avec *L'APAD* ou *L'Assiette Pleine-Aide aux défavorisés*).

➤ Les stocks sont suffisants pour effectuer des distributions en 2022.

H. Santé

Au-delà de l'accomplissement des missions légales dévolues au C.P.A.S., nous souhaitons initier quelques actions en matière de santé ; à titre illustratif, nous souhaitons intégrer des collectes de sang en collaboration avec la Croix-Rouge à l'occasion de certains événements organisés par le C.P.A.S. et/ou la Commune.

III. AIDE AUX FAMILLES

A. Repas à domicile

Nous veillerons à conserver le service de repas à domicile en liaison chaude dans le cadre de la coopération avec le C.P.A.S. de Marche-en-Famenne (et de sa maison de repos *Home Libert*).

Nous serons attentifs à l'équilibre budgétaire de ce service en adaptant, le cas échéant, les contributions financières.

➤ Nous assistons à une augmentation du nombre de repas chauds distribués, cette croissance semble continuer. Nous devons rencontrer la Direction du Home Libert afin de négocier une petite participation financière pour 2022 (proportionnelle à la charge de travail générée par le C.P.A.S. de Somme-Leuze).

B. Aide-ménagère

Nous entendons voir perdurer le service d'aide-ménagère et nous espérons pouvoir le renforcer.

Ce service d'aide aux personnes fragilisées par la maladie ou la solitude est l'une de nos priorités parce qu'il est indispensable au bien-être de ces personnes. Il comprend : la livraison des repas chauds, un appui au service des aînés pour le transport, une aide précieuse pour le ménage ou les courses. Bref, une polyvalence journalière considérée comme aide sociale nécessaire pour les bénéficiaires de notre Commune.

- Afin de renforcer l'équipe d'aide-ménagères et pour voir perdurer ce service d'aide aux personnes fragilisées par la maladie ou la solitude, nous allons, en concertation avec la Commune, concrétiser un engagement d'un ou d'une aide-ménagère à 4/5 temps. Ce service permettra donc, à l'avenir, d'aider un maximum de personnes à rester le plus longtemps possible à leur domicile et répondre aussi à un plus grand nombre de demandes des citoyens.

IV. AÎNÉS

Nous maintiendrons et soutiendrons les activités de la maison des aînés, *Nos Mobon*, dans sa forme actuelle. Nous veillerons au renouvellement – s'il est nécessaire – de l'équipe des bénévoles grâce à qui elle fonctionne de façon fort heureuse... et sans grever les finances du C.P.A.S.

Nous tendrons à renforcer la participation des aînés à la vie communale grâce au Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) et aux divers comités de 3x20. Nous projetons de nouer des relations avec la maison de repos de Baillonville dans la mesure du possible.

Nous proposerons des actions contre la solitude, pour l'aide au maintien des personnes à domicile et nous encouragerons nos aînés à se former (informatique, langues, photos, ...) en tissant des collaborations avec des projets mis en œuvre par la Commune (EPN, Ateliers culturels,...).

Nous organiserons des actions ponctuelles en faveur des aînés, nous veillerons à dynamiser celles qui existent (le « goûter annuel »).

- Les activités de la Maison des Aînés « *Nos Mobon* » ont repris début octobre 2021. Afin de redynamiser ce lieu de rencontre, après toute cette trêve, une aide-ménagère est maintenant responsable de l'organisation des lundis et jeudis après-midis en compagnie des bénévoles présents.

V. ENFANCE & JEUNESSE

A. Petite enfance

Nous voulons conserver nos structures d'accueil de la petite enfance. Nous continuerons à soutenir nos partenaires (respectivement *IMAJE* et *Les Arsonilles*) pour assurer le bon fonctionnement de la maison d'accueil de la petite enfance (M.C.A.E) de Baillonville et le co-accueil de Somme-Leuze.

Nous continuerons à collaborer avec le service d'accueillantes conventionnées (*Les Arsonilles*) et avec *IMAJE*, nous tendrons à favoriser les quelques synergies existantes en renforçant l'action du Comité d'accompagnement des structures d'accueil créé jadis par le Comité de concertation Commune & C.P.A.S.

Nous étudierons la possibilité d'augmenter le nombre de places d'accueil et leur répartition sur le vaste territoire communal. D'une part, il nous tient à cœur de voir les accueillantes à domicile plus nombreuses. D'autre part, pourrait être créée une nouvelle structure d'accueil dans un village qui

en est dépourvu ou la M.C.A.E (douze places) pourrait être transformée en crèche (vingt-quatre places) en l'intégrant dans une belle synergie communale entre les vastes murs de la ferme La-bouille...

- ➔ Grâce à la réforme des milieux d'accueil de la petite enfance entrée en vigueur en 2020, la M.C.A.E. de Baillonville est désormais reconnue et agréée comme *crèche* (toujours avec douze places). Cette même réforme permettra la mutation du co-accueil de Somme-Leuze (huit places) en *crèche* (onze places). Cette mutation, initiée en automne 2020 et élaborée en 2021, trouvera sa mise en œuvre effective en 2022 (sous réserve d'un accord définitif de l'O.N.E.). Le C.P.A.S. a entrepris toutes les démarches nécessaires en concertation avec la nouvelle direction de l'association « Les Arsouilles » et l'Échevinat de la petite enfance tandis que le service des travaux de la Commune a déjà réalisé les aménagements indispensables à l'ouverture de la crèche courant 2022.

B. Naissances multiples

Pour autant que le dispositif APE perdure, nous soutiendrons les familles connaissant des naissances multiples en veillant à mettre à leur disposition – dans les meilleures conditions possibles – une puéricultrice et une auxiliaire professionnelle.

- ➔ L'organisation et la gestion d'une aide aux familles connaissant des naissances multiples restent toujours sous la responsabilité des C.P.A.S., c'est pourquoi le budget 2022 prévoit les crédits nécessaires pour UN projet « naissances multiples ».

C. Jeunesse

L'opération *Été solidaire* pour laquelle des subsides sont octroyés pour engager, en collaboration avec la Commune, des jeunes de 15-16 ans dans le but de créer des activités intergénérationnelles et interculturelles qui rallient jeunes et aînés dans un but de meilleure connaissance mutuelle, nous tient également à cœur.

VI. LOGEMENT

En ce qui concerne le logement, le C.P.A.S. souhaite s'appuyer sur ses partenaires – la Commune, l'A.I.S. *Andenne-Ciney* et *Le Foyer Cinacien* – afin de développer une offre de logement diversifiée.

Il appartient au C.P.A.S. de veiller à la maintenance des logements dont il est lui-même emphytéote (immeuble rue du Tilleul).

VII. SYNERGIES ET PARTENARIATS

A. Synergies

Nous voulons renforcer et développer les synergies avec la Commune en ce qui concerne l'emploi, l'organisation de certaines manifestations, la communication, ...

- ➔ Un projet de convention de collaboration avec le service emploi de la Commune va être mis en place afin qu'un nombre plus important de bénéficiaires puissent franchir la barrière de l'emploi et être ainsi encore mieux accompagnés au quotidien.

B. Partenariats

Nous voulons conserver et renforcer les collaborations avec les divers partenaires du C.P.A.S., à titre illustratif (nous ne répétons pas les partenariats déjà évoqués ci-dessus) :

- conventions avec deux services d'aide familiale : *Aide à Domicile en Milieu Rural* (A.D.M.R) et *Service Provincial d'Aide-Familiale* (S.P.A.F),
- convention avec un cabinet d'avocats pour la tenue de permanences juridiques, offertes gratuitement aux citoyens au sein du C.P.A.S.,
- convention avec le SPF Finances pour l'organisation d'une permanence "impôts" annuelle au siège du C.P.A.S,

VIII. BUDGET

Le Centre ne pourrait fonctionner sans un budget à l'équilibre. Ce budget est de plus en plus important ; en deux décennies, le montant du budget initial (service ordinaire) a plus que triplé pour atteindre 1.841.223,92 € pour l'exercice 2019.

Et pour cet exercice 2019, sont prévus 470.000 € pour les dépenses de revenu d'intégration sociale. En janvier 2019, est atteint le chiffre de 54 bénéficiaires. Qu'en sera-t-il pour les années à venir ? Impossible de répondre à cette question au moment où nous rédigeons cette déclaration...

En ce qui concerne les dépenses (selon le compte budgétaire de l'exercice 2017), 90% d'entre elles sont représentées par les salaires du personnel, des mandataires et leur pension, par les transferts (RIS, aides sociales de toutes natures, subventions aux partenaires conventionnés), 8 % sont engendrées par les frais de fonctionnement (service repas à domicile, maison des aînés,...) et 2% pour payer la dette (aménagement de l'immeuble sis rue du Tilleul, de l'ILA, achat de camionnette et de matériel informatique).

En ce qui concerne les recettes (selon le compte budgétaire de l'exercice 2017), 90% d'entre elles sont des recettes de transferts (dotation communale, subventions de l'État, de la Région wallonne,...). Les 10 autres % proviennent des prestations (locations, prestations du service aide-ménagère, du service repas à domicile,...).

Nos objectifs s'inscrivent dans une gestion financière et budgétaire saine et rigoureuse. Par ailleurs, des incertitudes planent sur certaines charges financières telles que les dépenses en matière de revenu d'intégration (RIS) sociale ou la réforme des aides à la promotion de l'emploi (points APE) et devront être prises en compte dans l'élaboration des futurs budgets.

Malgré nombre d'éléments extérieurs que nous ne maîtrisons pas, nous devons maintenir un équilibre entre dépenses et recettes afin notamment de ne pas grever les finances de notre Commune.

Notre but principal reste d'assurer une *aide sociale* pour permettre à chacun de mener une vie conforme à la *dignité humaine*.

- **Année 2021** : Pour mener à bien ses devoirs et missions, le C.P.A.S. avait prévu, un budget initial d'un montant de 2.217.478,57 € avec une dotation communale de 770.000 €. Le montant du crédit pour le revenu d'intégration sociale avait été porté à 631.000,00 €.
- **Année 2022** : Pour mener à bien ses devoirs et ses missions, le C.P.A.S. prévoit, un budget initial d'un montant de 2.718.246,40 € avec une dotation communale de 888.730,00 €. Le montant du crédit pour le RIS est porté à 811.500,00 €. Cette augmentation importante de la dotation communale de plus de 100.000,00 € est non seulement due à l'augmentation du nombre de bénéficiaires, mais aussi à celle des montants du revenu d'intégration (majoration des montants de base en janvier 2022 et indexation prévue dans le courant de cette année-là). Les frais de personnel (indexation et le nouvel emploi) font également augmenter le budget du C.P.A.S. et par conséquent, la dotation communale. La réforme « APE » paraît neutre au niveau de l'équilibre du budget, mais elle a un impact sur sa hauteur à cause de l'usage de la facturation interne.

CONCLUSION

La ligne de conduite des six prochaines années sera guidée par un travail qui va dans le sens de la continuité, un travail centré sur le citoyen et sur toutes aides sociales en tout genre pour que toute personne puisse mener une vie conforme à la dignité humaine et ce, avec les compétences du Centre public de l'action sociale et de ses partenaires et, en premier rang, la Commune.

- Voici donc quelques projections pour l'année 2022. La ligne de conduite restera guidée par un travail qui va dans la continuité tout en intégrant les aléas de la pandémie de Covid-19, travail centré sur le citoyen et sur les aides sociales en tous genres pour que toute personne puisse mener une vie conforme à la dignité humaine et ce, avec les compétences du Centre public de l'action sociale et de ses partenaires et, en premier rang, la Commune.

La Présidente du Conseil de l'action sociale,
Marianne COLLIN-FOURNEAU.

TABLE DES MATIÈRES

PROJECTIONS 2022.....	1
INTRODUCTION	1
I. LES PRINCIPAUX ORGANES.....	1
II. ACTIONS SOCIALES.....	2
A. Aide sociale & revenu d'intégration sociale.....	2
B. Réinsertion socioprofessionnelle.....	2
C. Médiation de dettes	2
D. Accueil des personnes d'origine étrangère.....	2
E. Fonds sociaux.....	3
F. Utilisation rationnelle de l'énergie.....	3
G. Denrées alimentaires	3
H. Santé.....	3
III. AIDE AUX FAMILLES	3
A. Repas à domicile	3
B. Aide-ménagère	4
IV. AÎNÉS	4
V. ENFANCE & JEUNESSE.....	4
A. Petite enfance	4
B. Naissances multiples	5
C. Jeunesse.....	5
VI. LOGEMENT.....	5
A. Synergies.....	5
B. Partenariats	5
VIII.BUDGET	6
CONCLUSION.....	7